

oh 4.2.04



République et Canton de Genève
Département de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement

PR 225

Service de surveillance des communes

Surveillance des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Ville de Genève
Secrétariat Général

28 NOV. 2003

Objet: dossier

A traits de: **SCIT**

N. Keller
N. Fendrive
N. Ruffieux
N. de Dardel

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers administratifs
de la Ville de Genève
Case postale
1211 GENEVE 3

N/réf. : MMD/yet/729/03
V/réf. : PR-225

1 DEC. 2003
Genève, le 26 novembre 2003

Concerne : Délibération du 10 septembre 2003

N. Hermann

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous vous informons que la délibération relative à

**un crédit de 690 000 F destiné à l'étude de la restauration de
la campagne Rigot, parcelle N° 2182, fe 80, au Petit-Saconnex**

que nous avons soumise pour préavis aux départements et services concernés, a suscité tardivement de la part du service des Forêts, de la protection de la nature et du paysage l'observation suivante :

"le service des Forêts, de la protection de la nature et du paysage souhaite être associé à l'étude de la restauration des extérieurs de cette parcelle de l'Etat".

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la communication tardive de cette information et vous présentons, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret
Directrice